

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Généralités :

Le client faisant appel aux services de l'agence de design graphique et de communication visuelle **delf inprogress** reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes. Toute commande sera considérée comme ferme et les prestations débiteront dès lors que l'agence aura reçu l'intégralité des éléments suivants :

- Le présent devis daté, signé avec la mention « Bon pour accord ».
- Les conditions générales datées, signées avec la mention manuscrite « Lu et approuvé ».
- Le règlement d'acompte équivalent à 30% du montant total.

Tarifs et prestations :

Les prix et les délais stipulés sur le devis sont valables un mois à compter de sa date d'émission. Ils sont fermes et non-révisables si la commande est confirmée durant ce délai. La prestation comprend tout ce qui est clairement énoncé sur le devis. Toutes prestations non-énoncées ne sont pas comprises et feront l'objet d'un devis gratuit complémentaire.

Éléments et prestations externes :

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de l'agence **delf inprogress** et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression, d'hébergement internet, de fabrication de signalétique ou de stand d'exposition. Le règlement de ceux-ci se feront par le client directement auprès du prestataire extérieur. Une mise en relation et un suivi de fabrication pourra être effectué par l'agence **delf inprogress**, à la demande du client.

Facture et règlement :

Sauf délai de paiement supplémentaire clairement accordé, le règlement est dû à trente (30) jours nets à compter de la date d'émission de la facture. Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de **delf inprogress**. Les pénalités de retard sont applicables en cas de dépassement de la date limite de règlement pour les notes d'honoraires et de cession de droit d'auteur. En application de la loi n°92-1442 du 31.12.1992, tout règlement effectué au-delà d'un délai de 10 jours sera majoré d'un intérêt égal à une fois et demi l'intérêt légal.

Droits et propriété intellectuelle :

Selon le Code Français de la Propriété Intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la facture et ce dans les limites définies par l'agence **delf inprogress** (limite de support, de territoire, de durée). Ainsi, tous les visuels créés par l'agence **delf inprogress** et ayant servi à la présente commande restent toujours sa propriété exclusive, tant matérielle qu'intellectuelle. L'agence **delf inprogress** cède le droit de reproduction uniquement pour le nombre d'exemplaires et la destination spécifiée dans la commande.

De ce fait, toute exploitation, reproduction, représentation et modification ultérieure des travaux réalisés dans le cadre de la présente commande devra faire l'objet d'un accord préalable de l'agence **delf inprogress**.

Par conséquent, et selon l'Art. L. 122-4 du Code Français de la Propriété Intellectuelle, toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Propriété de la réalisation :

La totalité de la production et les droits s'y rapportant, objet de la présente commande, demeure la propriété entière et exclusive de l'agence **delf inprogress** tant que les factures émises par l'agence ne sont pas payées en totalité par la société cliente, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation.

La société cliente deviendra propriétaire de la production et des droits cédés à compter du règlement du solde de la commande. Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de l'agence **delf inprogress**. Seul le produit fini sera adressé au client. Si le client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

Annulation et force majeure :

Une annulation de commande doit être formulée par écrit et implique la facturation et le règlement des travaux et frais déjà engagés. Les acomptes versés sont conservés. Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendrées la force majeure. La force majeure prend en compte des faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties tels que catastrophe naturelle, maladies graves, décès dans l'entourage proche, dégâts irréversible des moyens de production, suspension des réseaux de télécommunication, blocage des moyens de transport...

La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivi.

Responsabilité :

La société cliente, représentée par le signataire de la présente commande, reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, typographiques et iconographiques, figurant dans la production livrée. Le client reconnaît également avoir connaissance des réglementations en vigueur sur la protection intellectuelle et le copyright, et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.

D'autre part, les corrections incombent au client lors de la relecture avant bouclage. Dès lors qu'il donne son accord pour le lancement de la fabrication (Bon À Tirer dans le cas d'impression), l'agence **delf inprogress** dégage toute responsabilité en cas d'erreur, sous réserve d'exécution par ses soins des modifications portées sur le Bon À Tirer (BAT).

L'agence **delf inprogress** dégage également toute responsabilité en cas de défaut de fabrication du prestataire extérieur (imprimeur, hébergeur, sérigraphe ou autre fabricant) ou non satisfaction du rendu des impressions des documents.

Le client règlera le litige directement avec le prestataire extérieur, responsable de la fabrication ou de l'impression.

Mentions commerciales :

Sauf mention contraire explicite du client, l'agence **delf inprogress** se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule « conception graphique et réalisation : www.delfinprogress.com » pointant vers le site commercial de son activité.

Droit de publicité :

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier, l'agence **delf inprogress** se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, blog, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques.

Accord client (merci de dater, signer, et d'annoter la mention "Lu et approuvé") :